

Où m'inscrire ?

Quels cours  
choisir ?

Faut il un visa ?

Ai-je droit à une  
bourse ?

Suis-je assuré



# 1. Où s'inscrire ?

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

## A L'UM

Pour tous :

Inscription à l'IUT en DUETI : **obligatoire** et **payante**

En plus, pour ceux qui ont le double diplôme Licence 3 :

Inscription **obligatoire** à l'IAE

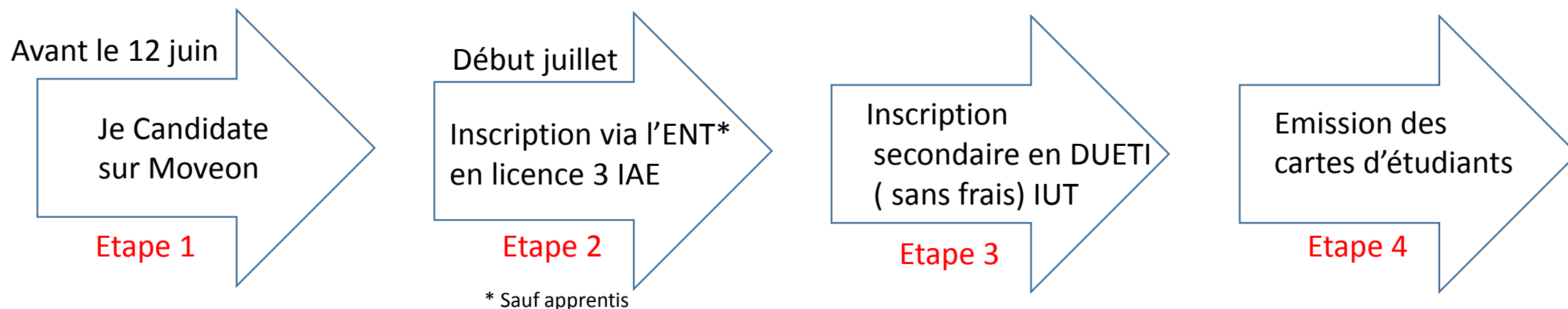
## A L'ETRANGER

Inscription **obligatoire** mais **gratuite**

Exception : Chicoutimi propose une inscription payante avec délivrance du diplôme de Bachelor( uniquement pour les GEA).

# Inscriptions à l'université de Montpellier

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration



Le service des RI vous enverra courant juin par e-mail toutes les informations relatives à l'inscription

# Inscription dans l'université étrangère

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

## Quand ?

Dès que le correspondant RI de votre département d'enseignement a annoncé votre sélection

## Comment ?

Suivre les instructions de votre correspondant RI et visiter le site de l'Université d'accueil pour connaître les modalités d'inscription, les dates limites, la liste des cours proposés.

# Vos obligations pédagogiques

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

## Avant le départ :

- Élaborer un programme d'études avec 60 ECTS en accord avec l'université d'accueil et votre correspondant RI
- Choisir un sujet de mémoire

## Pendant l'année à l'étranger :

- Suivre les cours, passer les examens, rédiger et remettre le mémoire

## Au retour :

- Relevé de notes + soutenance

# 1. Les bourses du CROUS

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

Vous restez étudiant à l'Université de Montpellier, vous pouvez donc déposer une demande d'aide au CROUS

## Aide pour remplir le DSE : Dossier Social Etudiant\*

6

Vous avez la possibilité de formuler de 1 à 4 vœux d'étude en France ou dans un pays du Conseil de l'Europe. Pour chacun d'eux, vous émettez vos demandes d'aides.

Cliquez sur l'académie choisie :



ou sélectionnez un état membre du Conseil de l'Europe dans la liste ci-dessous :

Autriche

C'est l'inscription à l'UM qui prime : ne pas mettre de vœux d'études à l'étranger à ce stade

*\*Sous réserve de toute modification par le CROUS, entité indépendante de l'IUT*

# 1. Les bourses du CROUS

## Cursus envisagé pour votre scolarité :

Indiquez ci-dessous la formation ainsi que l'année préparée dans la liste déroulante associée.

### Post secondaire

- Capacité en droit et post secondaire
- Mise à niveau BTS
- Formations sanitaires (Aide-soignant, ...) Année :
- Formations sociales (Auxiliaire de Vie Sociale, ...) Année :
- Classes préparatoires aux études supérieures (CPES) Année :

### Supérieur conduisant à un niveau licence

- BTS, BTSA Année :
- DUT Année :
- post BTS, post DUT (DNTS, ATS, ...)
- Cursus licence Année :
- Licence professionnelle
- Formations comptables (DCG) Année :
- Formations paramédicales Année :

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
- 3. Bourses et Aides**
4. Assurances
5. Immigration

Pour ceux qui partent en DUETI uniquement

Pour ceux qui sont inscrits en Licence 3, choisir cursus Licence

# 1. Les bourses du CROUS

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

- Les points de distance par rapport à l'établissement étranger peuvent être pris en compte
- Le service RI fournira un certificat de participation qui servira de justificatif
- Séjour de **minimum 9 mois**.
- Lors de la constitution du D.S.E., cela n'apparaît pas. Il faut ajouter cette pièce au dossier papier.



1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
- 3. Bourses et Aides**
4. Assurances
5. Immigration

**Bourse du CROUS ≠ Bourses de l'UM**  
Si vous êtes boursiers du CROUS,  
vous cumulez les deux aides

## 2. Bourses gérées par l'UM

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

### BOURSE DE RÉGION

- Pour Qui?  
Tous les étudiants

### BOURSE ERASMUS

- Pour Qui ? Tous les étudiants en mobilité en Europe

### BOURSE AMI

- Pour Qui?
- Tous les étudiants boursiers du CROUS( même échelon 0)

## 2. Bourses gérées par l'UM

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

Décision politique de l'UM :

Centraliser ces 3 enveloppes et les répartir de la façon suivante :

- Bourse mensuelle identique pour chaque étudiant en mobilité
- Majorée de 20% si étudiant boursier du CROUS (même échelon 0)
- Majorée de 20% supplémentaire si départ hors Europe

À ce jour nous ne connaissons pas le montant de la bourse

# Assurances

1. Inscription
2. Obligations pédagogiques
3. Bourses et Aides
4. Assurances
5. Immigration

## Assurance maladie

Parfois des accords existent avec la CPAM française : CEAM pour l'Europe, SE401Q106 ou SE401Q102 pour le Québec

## Complémentaire santé

Coût élevé des soins dans de nombreux pays : **il est vivement conseillé de souscrire** une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du séjour

## Autres risques à couvrir


Rapatriement et responsabilité civile à l'étranger



# En savoir plus ?

**SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Bâtiment A, Porte B

 04 66 62 85 07



[christel.pinelli@umontpellier.fr](mailto:christel.pinelli@umontpellier.fr)



[iut-nimes.fr](http://iut-nimes.fr)

**CORRESPONDANT « RI » de votre département**